

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 octobre 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**3 440 959 rang St-François**

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0058:

La demande de dérogation mineure 2022-0058 vise à permettre la subdivision du lot 3 440 959 pour en faire 7 nouveaux lots, dont un qui a un frontage de 40.34 mètres, alors que la réglementation stipule un minimum de 50 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 20 septembre 2022.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière